

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt et un, le dix huit mars, le conseil communautaire s'est réuni à Cambrai (Nord), salle du Marché Couvert, sur la convocation qui lui a été adressée le cinq mars deux mil vingt et un, en application des dispositions de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de M. François-Xavier VILLAIN, Président.

Nombre de délégués communautaires en exercice	92
Nombre de délégués communautaires présents	75
Nombre de votes	88

Nombre de conseillers communautaires titulaires présents : 75

ANNEUX : M. Thierry LEVEQUE - AUBENCHEUL-AU-BAC : M. Michel PRETTRE - BANTEUX : Mme Bernadette GODET - BANTIGNY : M. Yves MARECAILLE - BANTOUZELLE : Mme Sylviane MAUR - BLECOURT : M. Jean-Paul BASSELET - BOURSIES : M. Slimane RAHEM - CAGNONCLES : M. Bruno LEFEBVRE - CAMBRAI : M. Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Jeannie Berteloot, Mme Martine BILBAUT, Mme Claire BURLET, Mme Amélia CAFEDE, Mme Aline CHATELAIN ; Mme Marie-Anne DELEVALLEE, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Mme Martine DESMOULIN, M. Jean-Marie DEVILLERS, M. Christian DHENIN, Mme Sylvie LABADENS, M. Gérard LAURENT, M. Jean-Pascal LEROUGE, Mme Sylviane LIENARD, M. Stéphane MAURICE, M. Brahim MOAMMIN, Mme Laurence SAYDON, M. Nicolas SIEGLER, M. Nicolas SIMEON, M. Sylvain TRANOY, M. Benoît VAILLANT, M. Pierre-Antoine VILLAIN, M. François-Xavier VILLAIN, Mme Virginie WIART - CREVECOEUR-SUR-ESCAUT : M. Gilbert DRAIN - CUVILLERS : M. Jacky LAURENT - DOIGNIES : M. Pascal MOMPACH - ESCAUDOEUVRES : Mme Agnès BILBAUT, M. Thierry BOUTEMAN - ESNES : M. Olivier GOBERT - ESTRUN : M. Jean-Luc FASCIAUX - ESWARS : M. Francis REGNAULT - FLESQUIERES : Mme Fernande LAMOURET - FONTAINE-NOTRE-DAME : M. Bruno IVANEC - FRESSIES : Mme Marie-Danièle CHEVALLIER - GOUZEACOURT : M. Jacques RICHARD - HAYNECOURT : M. Bernard HUREZ - HEM-LENGLLET : Mme Yvette BLANCHARD - IWUY : Mme Emilie DUPUIS, M. Pascal GUSTIN, M. Daniel POTEAU - LES-RUES-DES-VIGNES : M. Marc LANGLAIS - LESDAIN : Mme Geneviève GAUTIER - MARCOING : M. Jean-Claude GUINET - MASNIERES : M. Francis NOBLECOURT, Mme Christelle COUTANT - MOEUVRES : M. Gérard SETAN - NAVES : M. Jean-Pierre DHORME - NEUVILLE-SAINT-REMY : M. Jean-Pierre COUVENT, M. Christian DUMONT, Mme Martine LABALETTE - NIERGNIES : Mme Marjorie GOSSELET-CAMBRAI - NOYELLES-SUR-ESCAUT : M. Philippe LOYEZ - PROVILLE : M. Guy COUELLE, Mme Thérèse WARGNIES - RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE : Mme Maryvone RINGEVAL - RAMILLIES : M. Olivier DELSAUX - RIBECOURT-LA-TOUR : Mme Christelle MARQUES - SAILLY-LEZ-CAMBRAI : Mme Marie-Thérèse DOIGNEAUX - SANCOURT : M. Claude LECLERCQ - SERANVILLERS-FORENVILLE : Mme Marie-Bernadette BUISSET-LAVALARD - THUN-L'EVEQUE : M. Jacques DENOYELLE - VILLERS-EN-CAUCHIES : M. Pascal DUEZ - VILLERS-GUISLAIN : M. Gérard ALLART - VILLERS-POUICH : M. Pascal BRUNIAUX - WAMBAIX : M. Romain MANESSE..

Nombre de conseillers communautaires absents excusés, avant donné procuration : 09

CAMBRAI : Mme Nathalie DROBINOHA, titulaire, qui donne procuration à Mme Marie-Anne DELEVALLEE, titulaire, Mme Dominique GAILLARD, titulaire, qui donne procuration à M. Gérard LAURENT, titulaire, M. Christophe SIMPERE, titulaire, qui donne procuration à M. Nicolas SIMEON, titulaire, M. François WIART, titulaire, qui donne procuration à M. Pierre-Antoine VILLAIN, titulaire - CAUROIR : M. Benoît DHORDAIN, titulaire, qui donne procuration à M. Slimane RAHEM, titulaire - ESCAUDOEUVRES : M. José DE SOUSA, titulaire, qui donne procuration à M. Jacques DENOYELLE, titulaire - GONNELIEU : Mme Karine MORELLE, titulaire, qui donne procuration à M. Pascal BRUNIAUX, titulaire - PAILLENCOURT M. Fabrice LEFEBVRE, titulaire, qui donne procuration à M. François-Xavier VILLAIN, titulaire - RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE : Bernard DE NARDA, titulaire, qui donne procuration à Mme Maryvone RINGEVAL, titulaire.

Nombre de conseillers communautaires absents excusés, avant donné suppléance : 04

ABANCOURT : Mme Françoise LAINE, titulaire, qui donne suppléance à M. René CAPELLE - HONNECOURT-SUR-ESCAUT : M. Jean-Pierre GOLEBIEWSKI, titulaire, qui donne suppléance à M. Jean-Michel TISON - RUMILLY-EN-CAMBRESIS : M. Jean-FICHAUX, titulaire, qui donne suppléance à Mme Laurence WATTELLE, suppléante - TILLOY-LEZ-CAMBRAI : Mme Sonia LANCEL, titulaire, qui donne suppléance à M. Jean-Louis LEBON, suppléant.

Nombre de conseillers communautaires absents : 04

AWOINGT : M. Eddy DHERBECOURT - CANTAING-SUR-ESCAUT : M. Eric PARENT - RIEUX-EN-CAMBRESIS : M. Michel MOUSSI - THUN-SAINT-MARTIN : M. Henri DESPRES

Secrétaire de séance : M. Benoît VAILLANT.

DELIBERATION 2021-03-13 : CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DU PETR DU PAYS DU CAMBRESIS, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CAMBRAI ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAUDRESIS-CATESIS - ETUDE D'OPPORTUNITE DE CREATION D'UN SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS.

DELIBERATION 2021-03-13 : CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DU PETR DU PAYS DU CAMBRESIS, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CAMBRAI ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAUDRESIS-CATESIS - ETUDE D'OPPORTUNITE DE CREATION D'UN SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS.

Rapporteur : M. Nicolas SIEGLER
1^{er} Vice-président

Mesdames, Messieurs,

Les Communautés d'agglomération de l'arrondissement de Cambrai (CAC, CA2C), en qualité d'autorités organisatrices de la mobilité (AOM) ont le souhait d'engager une étude d'opportunité sur la création éventuelle d'un Syndicat Mixte des transports à l'échelle du Cambrésis.

Cette étude aurait pour finalité de dresser un état des lieux ainsi que les avantages et les inconvénients d'une telle structure juridique.

Le Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis qui au titre de ses compétences accompagne déjà les EPCI dans la transition énergétique et écologique, y compris en matière de déplacement, a été sollicité par les trois intercommunalités pour porter cette étude. Il est à considérer que le PETR a la possibilité de réaliser des prestations de service par maîtrise d'ouvrage déléguée ou de convention de mandat pour le compte de ses groupements adhérents, notamment dans le cadre du développement durable.

Les dispositions de la loi 85-704 du 2 juillet 1985 offre cette possibilité.

A l'unanimité, le conseil communautaire a décidé :

- de déléguer la maîtrise d'ouvrage de cette étude au Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis
- d'accepter les termes de la convention qui prévoit une répartition des dépenses équivalentes entre les deux intercommunalités,
- de participer aux frais d'étude,
- d'autoriser le Président à signer la convention,
- d'inscrire les crédits au budget.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an
susdits,
Suivent les signatures.....
Pour extrait conforme

Le Président,



François-Xavier VILLAIN

Publié le **29 MARS 2021**
Certifié exécutoire le **29 MARS 2021**